



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE HARNES

VILLE DE ROUVROY  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE

**DECISION DU MAIRE N° DM20260601\_14  
Avenant au lot 1 du marché M62724\_2026\_003  
Marché d'entretien des espaces verts de la commune de Rouvroy**

**Le Maire de Rouvroy,**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2124-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant délégation de compétences à Mme le Maire ;

VU les rapports d'analyse des offres établis le 15 avril 2026 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 avril 2026 ;

VU la Décision du Maire n° DM2026040428\_11 de signer les marchés d'entretien des espaces verts, lot 1 à 3,

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir les espaces de la ville qui feront l'objet de la visite du Jury du label Villes et Villages Fleuris le 1<sup>er</sup> juillet 2026,

CONSIDÉRANT la proposition de prix présenté par la société IDF Paysage pour l'entretien desdits espaces pour un montant de 4.220 € HT

CONSIDÉRANT que cet avenant augmenterait le montant du marché du lot 1 de 4,97 %

**DÉCIDE**

**Article 1** - de signer l'avenant n°1 au lot 1 du marché d'entretien des espaces verts 2026:

Montant initial du lot 1 : 84.905,96 HT

Montant de l'avenant : 4.220 € HT soit une augmentation de 4,97 %

Nouveau montant du lot 1 après l'avenant n°1: 89.125,96 € HT

**Article 2** - La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et publiée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

**Article 3** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Rouvroy, le 1<sup>er</sup> juin 2026

**Le Maire**

**Valérie CUVILLIER**